



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Voirie urbaine

Question écrite n° 39968

### Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences que ne manquera pas de générer le retard de l'envoi des crédits à la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône, pour le financement des travaux de la rocade L 2. Dans un premier temps, un ouvrage d'art important, en l'occurrence un viaduc, voit sa construction arrêtée. Cet ouvrage étant indispensable pour la survie économique de la ville de Marseille, il lui demande de débloquer cette situation étant donné que les travaux ont été budgétés par les services du ministère de l'équipement, et que le Parlement a voté les crédits correspondants.

### Texte de la réponse

Les autorisations de programme nécessaires ont bien été déléguées par le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme au niveau régional. La répartition entre opérations de ces crédits, décidée par le préfet de région, permet de financer les travaux de la rocade L 2.

### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39968

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juin 1996, page 3202

**Réponse publiée le :** 14 octobre 1996, page 5396